

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 23.01.2024 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme SEMENCE / Mr LOOSLI

A DONNE POUVOIR : Mme SEMENCE à Mme NERZIC  
Mr LOOSLI à Mr JANSONNIE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme MESTRE

~ ~ ~ ~ ~

## Objet : Choix des entreprises suite à l'appel d'offres de la réhabilitation thermique du Centre Régional de Santé

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 29.06.2020 relatif aux délégations du Maire

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet carré d'Arche à Bourges

Vu l'avis d'appel d'offres publié le 21.12.2023 et fixant la date limite des réceptions des offres au 19 janvier 2024 à 12h

La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 25 janvier 2024 à 9h à la mairie d'Henrichemont

Vu le rapport d'analyse des offres

Lots	Libellé	Atelier menuiseries des forges	SBPI	Peinture et couleur du Berry	AB climatisation	SBPR	IDEX
1	Menuiseries extérieures bois	16 159.53					
2	Cloisons, doublages, menuiseries intérieures plafonds suspendus		40 699.00				
3	Revêtements de sols, faïence, peinture			15 641.80		16 107.37	
4	Chauffage, ventilation, plomberie				50 255.52		85 031.23

5	Electricité						
---	-------------	--	--	--	--	--	--

A l'issue de l'examen des offres et candidatures

	<b>Atelier menuiserie des forges</b>	
Note financière (40 points)	40	
Note technique (60 points)	60	
Note finale (100 points)	100	
	<b>1</b>	

Accuse de réception - Ministère de l'intérieur  
 018-211801097-20240130-2024\_01\_4del-DE  
 de 16159.53€ HT  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 31/01/2024

diffusé sur le site de la commune le 31.01.2024

Pour le lot 1, il est proposé de retenir l'entreprise Atelier menuiserie des forges, pour un montant

	<b>SBPI</b>	
Note financière (40 points)	40	
Note technique (60 points)	60	
Note finale (100 points)	100	
	<b>1</b>	

Pour le lot 2, il est proposé de retenir l'entreprise SBPI, pour un montant de 40 699.00€ HT

	<b>Peinture et couleur de Berry</b>	<b>SBPR</b>
Note financière (40 points)	40.00	38.84
Note technique (60 points)	59.00	58.00
Note finale (100 points)	99.00	96.84
	<b>1</b>	<b>2</b>

Pour le lot 3, il est proposé de retenir l'entreprise Peinture et couleur de Berry, pour un montant de 15 641.80€HT

	<b>AB Climatisation</b>	<b>IDEX énergies</b>
Note financière (40 points)	40.00	23.64
Note technique (60 points)	57.00	60.00
Note finale (100 points)	97.00	83.64
	<b>1</b>	<b>2</b>

Pour le lot 4, il est proposé de retenir l'entreprise AB climatisation, pour un montant de 50 255.52€HT

Concernant le lot 5 il est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de candidature et offre remise.

A cet effet le lot 5 est relancé par le biais d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalables en contactant directement trois entreprises distinctes

Mr le Maire propose ainsi au conseil municipal de valider les choix proposés par la commission, à savoir

Pour le lot 1, de retenir l'entreprise Atelier menuiserie des forges, pour un montant de 16 159.53€ HT

Pour le lot 2, de retenir l'entreprise SBPI, pour un montant de 40 699.00€ HT

Pour le lot 3, de retenir l'entreprise Peinture et couleur de Berry, pour un montant de 15 641.80€HT

Pour le lot 4, de retenir l'entreprise AB climatisation, pour un montant de 50 255.52€HT

De valider l'infructuosité du lot 5 et le lancement de la consultation par le biais d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalables en contactant directement trois entreprises distinctes pour chacun des lots.

D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

Après délibération, le conseil municipal

ACCEPTE

De retenir pour le lot 1, l'entreprise Atelier menuiserie des forges, pour un montant de 16 159.53€ HT

De retenir pour le lot 2, l'entreprise SBPI, pour un montant de 40 699.00€ HT

De retenir pour le lot 3, l'entreprise Peinture et couleur de Berry, pour un montant de 15 641.80€HT

Accusé de réception par le Maire le 31.01.2024

De retenir pour le lot 4, l'entreprise AB climatisation, pour un montant de 50 255.52€HT

diffusé sur le site de la commune le 31.01.2024

VALIDE l'infructuosité du lot 5 et le lancement de la consultation par le biais d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalables en contactant directement trois entreprises distinctes pour chacun des lots.

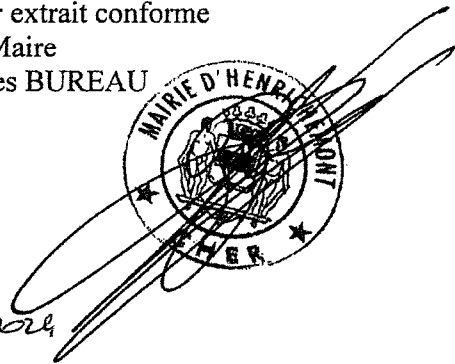
AUTORISE le Maire à signer tous les documents référents à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance  
Mme MESTRE



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles BUREAU



Diffusion sur le site internet de la commune le 31/01/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	17	Pour : 14 Contre : 4 Abstention : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 23.01.2024 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / MORIN / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ /

ETAIENT ABSENTS : Mme SEMENCE et Mr LOOSLI

A DONNE POUVOIR : Mme SEMENCE à Mme NERZIC  
Mr LOOSLI à Mr JANSONNIE

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme MESTRE

~ ~ ~ ~ ~

**Objet : Choix des entreprises des lots 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 2g, 2h, 2i, 2j relatif à l'aménagement et requalification du square du jeu de paume ainsi que la réhabilitation de la grange attenante**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 18 janvier 2024 constatant l'infructuosité des lot 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 2g, 2h, 2i, 2j.

Une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalable a été effectuée en contactant directement trois entreprises

Vu le rapport du maitre d'œuvre

	SARL CHOPINEAU	EI CASTAGNIÉ	ECB	SARL TEIXEIRA
<b>Lot 2 a /</b> installation de chantier, TCE	7 000.00€		6 250.00€	
<b>Lot 2 b / VRD,</b> terrassment	22 250.00€		22 394.64€	
<b>Lot 2 c /</b> Démolition, gros œuvre	114 940.00€		115 347.50	
<b>Lot 2 d /</b> Charpente	44 020.00€			
<b>Lot 2 e /</b> Couverture, zinguerie	35 750.00€			
<b>Lot f /</b> Ravalement	68 044.00€		71 750.40€	
<b>Lot g /</b> Plâtrerie, peinture, carrelage	25 793.88€			

	SARL CHOPINEAU	EI CASTAGNIÉ	ECB	SARL TEXEIRA
<b>Lot h</b> / Menuiseries extérieures, mécanique-serrurerie	29 120.22€			
<b>Lot i</b> / Plomberie, sanitaire, chauffage		14 692.32€		
<b>Lot j</b> / Electricité		17 927.80€		

Mr le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SARL CHOPINEAU pour  
le lot 2b, pour un montant de 22 250.00€  
le lot 2c, pour un montant de 114 940.00€  
le lot 2d pour un montant de 44 020.00€  
le lot 2e pour un montant de 35 750.00€  
le lot 2f pour un montant de 68 044.00€  
le lot 2g pour un montant de 25 793.88€  
le lot 2h pour un montant de 29 120.22€

Pour le lot 2a, compte tenu que l'entreprise SARL CHOPINEAU propose une offre globale sur  
la plupart des lots, dans un souci de cohérence et d'efficacité, Mr le Maire propose de la retenir  
pour le lot 2a pour un montant de 7 000.00€

Il est proposé de retenir l'entreprise EI CASTAGNIÉ  
Pour le lot 2i, pour un montant de 14 692.32€  
Pour le lot 2j, pour un montant de 17 927.80€  
**Pour un montant total de 379 538.22€**

Après discussion, le conseil municipal

ACCEPTTE

de retenir l'entreprise SARL CHOPINEAU pour  
le lot 2a, pour un montant de 7 000.00€  
le lot 2b, pour un montant de 22 250.00€  
le lot 2c, pour un montant de 114 940.00€  
le lot 2d pour un montant de 44 020.00€  
le lot 2e pour un montant de 35 750.00€  
le lot 2f pour un montant de 68 044.00€  
le lot 2g pour un montant de 25 793.88€  
le lot 2h pour un montant de 29 120.22€

de retenir l'entreprise EI CASTAGNIÉ  
Pour le lot 2i, pour un montant de 14 692.32€  
Pour le lot 2j, pour un montant de 17 927.80€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette affaire.

Voté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE 1 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240130-2024\_01\_5del-DE

Accusé certifié exécutoire

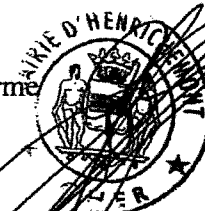
Réception par le préfet: 31/01/2024

diffusé sur le site de la commune le 31.01.2024

Pour extrait conforme

Le Maire

Gilles BUREAU



Diffusé sur le site internet de la commune le 31/01/2024